



Lundi 27 Juin 2022

- Nombre de Conseillers en exercice : 39
- Présents à la séance : 33
- Convocation du : 21 juin 2022
- Affichage de la convocation : 21 juin 2022
- Affichage du procès-verbal : 1 juillet 2022
- Publication au recueil des actes administratifs : 2ème trimestre

► DÉLIBÉRATION N° DEL\_065\_2022

► **OBJET : Point n° 7 - CONTRAT DE VILLE DE MÂCON - PROGRAMMATION DES ACTIONS POUR L'ANNÉE 2022**

► **PRÉSENTS :**

Monsieur Jean-Patrick COURTOIS, Madame Catherine CARLE VIGUIER, Monsieur Hervé REYNAUD, Madame Caroline THÉVENIAUD, Monsieur Maxim PLAT, Madame Véronique LEFEUVE, Monsieur Éric MARÉCHAL, Madame Sandra ROBIN, Monsieur Jean PAYEBIEN, Madame Nathalie GONCALVES, Madame Émilie CLERC, Madame Annick BLANCHARD, Madame Marie-Claude CHEZEAU, Madame Denise NOTON, Madame Marie-Claude MISERY, Madame Véronique-Laure VERRAEST, Madame Florence BATTARD, Monsieur Philippe SCHNEBERGER, Madame Patricia RAVINET, Madame Claude CANNET, Monsieur Laurent MAZOYER, Monsieur Jérôme CHEVALIER, Madame Marylin PETERLIN-MALHERBE, Madame Valentine RIGAUD, Monsieur Benjamin DIRX, Monsieur Alexandre VUILLOT, Monsieur Éric PONCHAUX, Monsieur Emmanuel JALLAGEAS, Madame Ève COMTET SORABELLA, Madame Catherine AMARO, Madame Delphine MERMET, Monsieur Gabriel SIMÉON, Monsieur Jean-Philippe BELVILLE

\*\*\*\*

► **EXCUSÉS :**

Monsieur Yves DUPUIS donne pouvoir à Madame Marylin PETERLIN-MALHERBE.  
Monsieur Gérard COLON donne pouvoir à Monsieur Hervé REYNAUD.  
Monsieur Charles REBISCHUNG-MARC donne pouvoir à Monsieur Jean PAYEBIEN.  
Monsieur Jean-Pierre MATHIEU donne pouvoir à Monsieur Philippe SCHNEBERGER.

\*\*\*\*

► **ABSENTS :**

Monsieur Jacques TOURNY, Monsieur Aurélien DUTREMBLE

\*\*\*\*

**RAPPORTEUR : Caroline THÉVENIAUD**

Dans le cadre du protocole d'engagements renforcés et réciproques pour la période 2020-2022, le Comité de Pilotage du Contrat de Ville de Mâcon, réuni en séance plénière le lundi 7 mars 2022, a arrêté, à l'unanimité, la liste des actions de la Ville de Mâcon éligibles à la programmation des crédits 2022.

Dix projets présentés par la Ville de Mâcon ont été retenus selon le plan de financement suivant :

Nom de l'action	Coût	DGCL*, ANCT*	État autres	Région Bourgogne Franche Comté	CAF 71	Mâconnais Beaujolais Agglomération	Ville de Mâcon
Remobiliser les jeunes adultes en marge de l'emploi	7 400,00 €			5 000,00 €			2 400,00 €
Cultivons nos quartiers	37 500,00 €			5 500,00 €		5 000,00 €	27 000,00 €
Biennale Art Naïf	19 641,00 €	8 000,00 €				4 000,00 €	7 641,00 €
Éveil Sportif	12 020,00 €	3 000,00 €				1 500,00 €	7 520,00 €
T'CAP	6 500,00 €	1 500,00 €			2 000,00 €		3 000,00 €
Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité	76 300,00 €	10 000,00 €					66 300,00 €
Côté Cour, Côté Jardin	6 400,00 €	3 000,00 €				1 000,00 €	2 400,00 €
Jeunes Citoyens en son et image aux Blanchettes	10 926,00 €	3 000,00 €				1 600,00 €	6 326,00 €
Mâcon prend ses quartiers d'été	109 250,00 €	27 000,00 €		22 250,00 €		7 000,00 €	53 000,00 €
C'est mon Patrimoine	4 700,00 €		3 000,00 €				1 700,00 €
<b>TOTAUX</b>	<b>290 637,00 €</b>	<b>53 500,00 €</b>	<b>3 000,00 €</b>	<b>32 750,00 €</b>	<b>2 000,00 €</b>	<b>20 100,00 €</b>	<b>177 287,00 €</b>

\*DGCL : Direction Générale des Collectivités Locales

\*ANCT : Agence Nationale de la Cohésion des Territoires

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la Commission N°6 : Finances, Administration Générale et Intercommunalité du 20 juin 2022,

Vu l'avis de la Commission N°2 : Action Sanitaire et Sociale, Animation de Quartiers et Communautés Etrangères du 09 juin 2022,

Vu l'avis du Bureau Municipal du 30 mai 2022,

Après les interventions de Madame Ève COMTET SORABELLA, de Madame Caroline THÉVENIAUD et de Madame Catherine CARLE VIGUIER,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de rapporter, uniquement pour ce rapport, la délégation consentie à M. le Maire sur le fondement de l'article L. 2122-22 26° du Code général des collectivités territoriales en matière de demande d'attribution de subventions,
- d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à solliciter auprès de la Direction Générale des Collectivités Locales, de l'Agence Nationale pour la Cohésion des Territoires, de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, de la Région Bourgogne Franche-Comté, de la Caisse d'Allocations Familiales de Saône-et-Loire et de Mâconnais-Beaujolais Agglomération, les subventions inscrites à la programmation des actions de cohésion sociale pour l'année 2022,
- d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer les conventions d'objectifs et de financements avec la Caisse d'Allocations Familiales de Saône-et-Loire pour les projets concernés,

- d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces et documents administratifs afférents aux différents projets.

Le Secrétaire de séance,

Alexandre VUILLOT



Pour extrait Certifié Conforme,

Le Maire,

Jean-Patrick COURTOIS



Certifié avoir été reçu, le

**05 JUL. 2022**

A la Préfecture de Saône-et-Loire